



Valeur de nu propriete

Par **Agn**, le **29/03/2021** à **09:55**

Bonjour,

Ma mère, veuve, a fait il y a 40 ans. une donation partage de sa maison. Elle garde l'usufruit et la nu propriété est partagée entre ses deux fils.

Un des fils décède. Quel est la valeur de sa part de nu propriété à prendre en compte pour sa succession, celle du moment du partage ou bien une évaluation plus récente ?

Par **youris**, le **29/03/2021** à **10:07**

bonjour,

la valeur de l'usufruit et de la nue-propriété varient avec l'âge.

pour la succession d'un nu-propriétaire, il faut évaluer la nue-propriété au jour de son décès.

salutations